

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2026

Direction de l'éducation de la jeunesse et du sport
Service jeunesse et sport

Adresse des bureaux :
17-19 rue Commandant l'Herminier - Cité administrative
Bât. 3 - 4^{ème} étage - 38000 Grenoble
04 57 38 77 02 - www.isere.fr/contact ⁽¹⁾

Remplir sa demande

- Renseigner les zones grises du dossier de demande de subventions via informatique
- Enregistrer le dossier complété sur votre disque dur
- Imprimer la feuille d'engagement du Président, dater et signer

Envoyer sa demande

ENVOI INFORMATIQUE

Scanner les pièces justificatives demandées

Scanner le dossier de subvention dûment complété et signé (Contrat d'engagement Républicain et Engagement du Président)

Envoyer l'ensemble du dossier de subvention par mail accompagné des pièces justificatives scannées à l'adresse :

www.isere.fr/contact ⁽¹⁾

ENVOI PAR COURRIER

Imprimer votre dossier de demande de subvention, dater et signer le Contrat d'engagement Républicain et la fiche d'engagement du Président

Envoyer l'ensemble des documents du dossier de subvention par courrier ainsi que les pièces justificatives, à l'adresse :

Conseil départemental de l'Isère
Direction de l'éducation, de la jeunesse et du sport
Service jeunesse et sport
CS 41096
38022 Grenoble Cedex 01

⁽¹⁾ Copier/coller le lien dans la barre de recherche de votre navigateur Internet

DEPLACEMENTS DES JEUNES

Aide aux frais de déplacement des jeunes licenciés âgés de 11 à 18 ans dans le cadre de leur participation à un championnat annuel de niveau départemental, régional et/ou national

Dates limites de dépôt du dossier :

le 31 MARS 2026 (pour une inscription à la Commission Permanente courant 2026)

Nom de l'association :

Informations importantes

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU RECEPTIONNÉ APRÈS LE 31 MARS NE SERA PAS ÉTUDIÉ

Seuls les dossiers donnant lieu à l'attribution d'une subvention supérieure ou égale à 500 € seront examinés : Les associations, dont le calcul de l'aide conduit à un résultat inférieur à 500 €, ne sont plus éligibles aux dispositifs de subventionnement départementaux – Tableau de calcul en annexe.

Votre demande de subvention sera soumise à la décision de la commission permanente du Département qui se prononcera selon les critères d'intervention et dans la limite des budgets votés par l'assemblée départementale.

Toute association demandant une subvention au Département doit obligatoirement disposer d'un **numéro SIRET**. Sans ce numéro, aucune subvention ne pourra lui être accordée.

Liste des pièces à joindre à votre dossier

Pièces à fournir lors du dépôt du premier dossier de demande de subvention au service jeunesse et sport ou en cas de modification	Pièces à fournir obligatoirement à chaque demande
Fiche SIRENE de l'association ⁽²⁾	Un relevé d'identité bancaire NB : Le nom et l'adresse mentionnés sur le RIB doivent être les mêmes que ceux du siège social mentionnés dans la publication au Journal officiel ⁽³⁾
Les statuts de l'association	
Le récépissé de déclaration en Préfecture : lors de la création et en cas de modification des statuts	
Une copie de la publication des statuts au Journal Officiel : lors de la création et en cas de changement d'intitulé, d'objet ou de siège social	

(2) Pour obtenir un avis de situation au répertoire SIRENE, copier/coller le lien ci-après dans la barre de recherche de votre navigateur Internet : <https://avis-situation-sirene.insee.fr/>

(3) Si le RIB est libellé au nom d'une personne : fournir l'autorisation de l'Assemblée générale ou du Conseil d'administration de domicilier les virements à l'adresse du responsable mentionné sur le RIB.

Aide aux frais de déplacement des jeunes de 11 à 18 ans

Le Département soutient les associations sportives dans le cadre des déplacements de leurs jeunes licenciés lors de championnats départementaux, régionaux et nationaux.

Modalités de calcul de l'aide départementale

Sports individuels :

- **Calcul de l'aide par licencié** et non en fonction du nombre de disciplines qu'il pratique ;
- Prise en compte des licenciés âgés de 11 à 18 ans.

Sports collectifs :

- **Calcul de l'aide par équipe** ;
- Prise en compte des équipes de licenciés âgés de 11 à 18 ;
- **Exceptionnellement** : prise en compte des licenciés de 10 ans lorsque les catégories sportives le justifient dans la discipline.
Ex : Au baseball, la catégorie « U12 » comprend les licenciés de 10 et 11 ans.

Montant de l'aide départementale

Sports individuels et multisports (FSCF et UFOLEP) toutes disciplines sportives confondues :

> Aide forfaitaire annuelle par licencié évoluant en championnat annuel :

- Championnat départemental : 15 € par licencié
- Championnat régional : 18 € par licencié
- Championnat national : 22 € par licencié

Sports collectifs :

> Aide forfaitaire par équipe engagée en championnat annuel :

Baseball-Softball / Basketball / Cheerleading / Floorball / Football / Football américain / Handball / Hockey subaquatique / Hockey-sur-gazon / Hockey-sur-glace / Rink hockey / Roller hockey / Rugby / Volleyball / Water-polo :

- Championnat départemental : 175 € par équipe
- Championnat régional : 300 € par équipe
- Championnat national : 500 € par équipe

Pour calculer votre aide : renseignez le tableau annexe correspondant à votre discipline (p.5)



Présentation de l'association

Nom de l'association :

Sigle :

Adresse du siège social :

Numéro de téléphone :

E-mail :

Site internet :

N° SIRET à 14 chiffres (obligatoire) :

Rattachement à une Fédération :

OUI NON

Si oui, dénomination :

(Fournir une copie du récépissé de la fédération)

Objet statutaire (Résumé):

Nombre d'adhérents :

Nombre de licenciés :

Membres dirigeants de l'association

Fonction	Prénom / Nom	N° de téléphone	Courriel
Président(e)			
Vice-président(e)			
Secrétaire			
Trésorier/ère			



Nom de l'association :

Afin d'encourager ces jeunes sportifs isérois âgés de 11 à 18 ans, le Département récompense les clubs de **SPORTS COLLECTIFS** ou évoluant en championnat **INTERCLUBS** (athlétisme, badminton, gymnastique, tennis, tennis de table...) qui ont participé à une **FINALE de championnat de France*** de leur discipline en 2025-2026, **par une aide exceptionnelle**.

* *Compétition officielle figurant au calendrier des fédérations sportives nationales*

Participation à une finale de championnat de France 2025-2026 : OUI NON

Nom COMPLET de la compétition :

Discipline sportive :

Epreuve :

Catégorie d'âges de l'équipe :

Années de naissance correspondantes :

Nom de l'équipe adverse et sa domiciliation :

Date de la rencontre sportive :

Lieu :

Résultat de la rencontre :

Préciser le classement final :

Fiche à renvoyer séparément par mail « A l'attention du service jeunesse et sport » à l'adresse www.isere.fr/contact (1) dès la fin du championnat de France

Tout dossier incomplet ou réceptionné après le 31 MARS 2026 ne sera pas étudié

Fait à , le

Le(La) Président(e),

Cachet de l'association

⁽¹⁾ Copier/coller le lien dans la barre de recherche de votre navigateur Internet

CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS BÉNÉFICIAIRANT DE SUBVENTIONS PUBLIQUES OU D'UN AGREEMENT DE L'ÉTAT

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles.

L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021, confortant le respect des principes de la République, a institué le contrat d'engagement républicain. Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat.

Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ». Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de créer.

ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public. L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques. Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association, ou la fondation, s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression. Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association, ou la fondation, s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi. Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une présumée race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations. Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE

L'association, ou la fondation, s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme. Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association, ou la fondation, s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine. Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence. Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement. Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Pour l'association ou fondation :

La ou le Président(e) :

Date et signature :

Engagement du/de la Président(e)

Je soussigné(e), Madame / Monsieur

Président(e) de l'Association :

atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements administratifs et financiers fournis, et engage celle-ci à :

- Satisfaire aux contrôles réglementaires découlant de l'attribution éventuelle d'une subvention ;
- Justifier de l'emploi des fonds accordés ;
- Produire les budgets, les comptes, le compte-rendu financier pour les subventions affectées ainsi que le compte-rendu d'activité ;
- Ne pas procéder au reversement total ou partiel à des tiers de la subvention attribuée ;
- Reverser au Département les sommes non utilisées conformément à leur affectation.

Fait à _____, le _____

Le Président,

Information

Si une réponse positive est réservée à votre demande de subvention, vous en serez informé(e) par décision expresse de l'assemblée départementale.

Aide aux frais de déplacement des jeunes licenciés âgés de 11 à 18 ans

Annexe de calcul du montant de la subvention selon la discipline sportive

Méthodologie

1. Choisir le tableau correspondant à votre discipline sportive :

Sports individuels et Multisports (FSCF ou UFOLEP)	Page 9
Baseball / Softball	Page 10
Basketball	Page 11
Cheerleading	Page 12
Floorball	Page 13
Football américain	Page 14
Football	Page 15
Handball	Page 16
Hockey subaquatique	Page 17
Hockey-sur-gazon	Page 18
Hockey-sur-glace	Page 19
Rink hockey	Page 20
Roller hockey	Page 21
Rugby	Page 22
Volleyball	Page 23
Water-polo	Page 24

2. Renseigner les informations sollicitées dans les zones grisées du tableau :

- **Double-cliquer dans le tableau** pour activer sa modification au format Excel ;
- Renseigner le tableau dans les cases grises concernées.

> La subvention à laquelle votre association peut prétendre est calculée automatiquement dans les cases jaunes.

Rappel

Seuls les dossiers donnant lieu à l'attribution d'une subvention supérieure ou égale à 500 € seront examinés : Les associations, dont le calcul de l'aide conduit à un résultat inférieur à 500 €, ne sont pas éligibles aux dispositifs de subventionnement départementaux.

Saison sportive 2025-2026
Aide aux frais de déplacement des jeunes de 11 à 18 ans

Sports individuels et Multisports (FSCF ou UFOLEP)

Nom de l'association :

Rappel des critères : Calcul de l'aide annuelle **par licencié** et non en fonction du nombre de discipline qu'il pratique.

Méthodologie :

- Renseigner les informations sollicitées dans les **cases grisées** du tableau.

Années de naissance	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	TOTAL LICENCIES	CALCUL DE L'AIDE
Ages en 2025 (= début de saison sportive)	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans		
<i>Noms des catégories * par âge des licenciés</i>									
Championnat départemental Nombre de licenciés engagés									
Championnat régional Nombre de licenciés engagés									
Championnat national Nombre de licenciés engagés									
<i>* Exemples de catégories : benjamin, minime, cadet, junior ou U13, U15, U18.</i>								TOTAL	

NB : Un contrôle des chiffres indiqués pourra être effectué par le Département avec l'aide du comité départemental concerné.

Saison sportive 2025-2026
Aide aux frais de déplacement des jeunes de 11 à 18 ans

Baseball / Softball

Nom de l'association :

Rappel des critères :

- Calcul de l'aide par **équipe** ;
- Prise en compte exceptionnelle des licenciés de 10 ans lorsque les catégories dans la discipline le justifient.

Années de naissance	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	TOTAL NOMBRE EQUIPES	CALCUL DE L'AIDE
Ages en 2025 (= début de saison sportive)	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans		
<i>Nombre de licenciés par âge</i>										
Catégories par âge des licencié	U12		U15		U18					
Championnat départemental										
<i>Nombre d'équipes engagées</i>										
Championnat régional										
<i>Nombre d'équipes engagées</i>										
Championnat national										
<i>Nombre d'équipes engagées</i>										
									TOTAL	

NB : Un contrôle des chiffres indiqués pourra être effectué par le Département avec l'aide du comité départemental concerné.

Saison sportive 2025-2026
Aide aux frais de déplacement des jeunes de 11 à 18 ans

Basketball

Nom de l'association :

Rappel des critères :

- Calcul de l'aide par **équipe** ;
- Prise en compte exceptionnelle des licenciés de 10 ans lorsque les catégories dans la discipline le justifient.

Années de naissance	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	TOTAL NOMBRE EQUIPES	CALCUL DE L'AIDE
Ages en 2025 (= début de saison sportive)	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans		
<i>Nombre de licenciés par âge</i>									
Catégories par âge des licenciés	U13		U15		U17 Masculin	U18 Féminin			
Championnat départemental									
<i>Nombre d'équipes engagées</i>									
Championnat régional									
<i>Nombre d'équipes engagées</i>									
Championnat national									
<i>Nombre d'équipes engagées</i>									
							TOTAL		

NB : Un contrôle des chiffres indiqués pourra être effectué par le Département avec l'aide du comité départemental concerné.

Saison sportive 2025-2026
Aide aux frais de déplacement des jeunes de 11 à 18 ans

Cheerleading

Nom de l'association :

Rappel des critères :

- Calcul de l'aide par **équipe** ;
- Prise en compte exceptionnelle des licenciés de 10 ans lorsque les catégories dans la discipline le justifient.

Années de naissance	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	TOTAL NOMBRE EQUIPES	CALCUL DE L'AIDE
Ages en 2025 <i>(= début de saison sportive)</i>	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans		
<i>Nombre de licenciés par âge</i>									
Catégories par âge des licenciés	JUNIOR				SENIOR				
Championnat départemental <i>Nombre d'équipes engagées</i>									
Championnat régional <i>Nombre d'équipes engagées</i>									
Championnat national <i>Nombre d'équipes engagées</i>									
								TOTAL	

NB : Un contrôle des chiffres indiqués pourra être effectué par le Département avec l'aide du comité départemental concerné.

Saison sportive 2025-2026
Aide aux frais de déplacement des jeunes de 11 à 18 ans

Floorball

Nom de l'association :

Rappel des critères :

- Calcul de l'aide par **équipe** ;
- Prise en compte exceptionnelle des licenciés de 10 ans lorsque les catégories dans la discipline le justifient.

Années de naissance	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	TOTAL NOMBRE EQUIPES	CALCUL DE L'AIDE
Ages en 2025 (= début de saison sportive)	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans		
<i>Nombre de licenciés par âge</i>									
Catégories par âge des licenciés	U13			U17			SENIOR		
Championnat départemental									
<i>Nombre d'équipes engagées</i>									
Championnat régional									
<i>Nombre d'équipes engagées</i>									
Championnat national									
<i>Nombre d'équipes engagées</i>									
								TOTAL	

NB : Un contrôle des chiffres indiqués pourra être effectué par le Département avec l'aide du comité départemental concerné.

Saison sportive 2025-2026
Aide aux frais de déplacement des jeunes de 11 à 18 ans

Football américain

Nom de l'association :

Rappel des critères :

- Calcul de l'aide par **équipe** ;
- Prise en compte exceptionnelle des licenciés de 10 ans lorsque les catégories dans la discipline le justifient.

Années de naissance	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2008	TOTAL NOMBRE EQUIPES	CALCUL DE L'AIDE
Ages en 2025 (= début de saison sportive)	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans		
<i>Nombre de licenciés par âge</i>										
Catégories par âge des licenciés	U12		U14		U16		U19			
Championnat départemental										
<i>Nombre d'équipes engagées</i>										
Championnat régional										
<i>Nombre d'équipes engagées</i>										
Championnat national										
<i>Nombre d'équipes engagées</i>										
									TOTAL	

NB : Un contrôle des chiffres indiqués pourra être effectué par le Département avec l'aide du comité départemental concerné.

Saison sportive 2025-2026

Aide aux frais de déplacement des jeunes de 11 à 18 ans

Football

Nom de l'association :

Rappel des critères :

- Calcul de l'aide par **équipe** ;
- Prise en compte exceptionnelle des licenciés de 10 ans lorsque les catégories dans la discipline le justifient.

Années de naissance	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	TOTAL NOMBRE EQUIPES	CALCUL DE L'AIDE
Ages en 2025 <i>(= début de saison sportive)</i>	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans		
<i>Nombre de licenciés par âge</i>										
Catégories par âge des licenciés	U11	U13		U15		U17		U19		
Championnat départemental										
<i>Nombre d'équipes engagées</i>										
Championnat régional										
<i>Nombre d'équipes engagées</i>										
Championnat national										
<i>Nombre d'équipes engagées</i>										
									TOTAL	

NB : Un contrôle des chiffres indiqués pourra être effectué par le Département avec l'aide du comité départemental concerné.

Handball

Nom de l'association :

Rappel des critères :

- Calcul de l'aide par **équipe** ;
- Prise en compte exceptionnelle des licenciés de 10 ans lorsque les catégories dans la discipline le justifient.

Années de naissance	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	TOTAL NOMBRE EQUIPES	CALCUL DE L'AIDE
Ages en 2025 (= début de saison sportive)	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans		
<i>Nombre de licenciés par âge</i>										
Catégories par âge des licenciés	- 11 ans	- 13 ans	- 15 ans	- 16 ans	- 18 ans					
Championnat départemental										
<i>Nombre d'équipes engagées</i>										
Championnat régional										
<i>Nombre d'équipes engagées</i>										
Championnat national										
<i>Nombre d'équipes engagées</i>										
									TOTAL	

NB : Un contrôle des chiffres indiqués pourra être effectué par le Département avec l'aide du comité départemental concerné.

Saison sportive 2025-2026

Aide aux frais de déplacement des jeunes de 11 à 18 ans

Hockey subaquatique

Nom de l'association :

Rappel des critères :

- Calcul de l'aide par **équipe** ;
- Prise en compte exceptionnelle des licenciés de 10 ans lorsque les catégories dans la discipline le justifient.

Années de naissance	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	TOTAL NOMBRE EQUIPES	CALCUL DE L'AIDE
Ages en 2025 (= début de saison sportive)	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans		
<i>Nombre de licenciés par âge</i>										
Catégories par âge des licenciés	BENJAMIN		MINIME		CADET		JUNIOR			
Championnat départemental										
<i>Nombre d'équipes engagées</i>										
Championnat régional										
<i>Nombre d'équipes engagées</i>										
Championnat national										
<i>Nombre d'équipes engagées</i>										
									TOTAL	

NB : Un contrôle des chiffres indiqués pourra être effectué par le Département avec l'aide du comité départemental concerné.

Saison sportive 2025-2026
Aide aux frais de déplacement des jeunes de 11 à 18 ans

Hockey-sur-gazon

Nom de l'association :

Rappel des critères :

- Calcul de l'aide par **équipe** ;
- Prise en compte exceptionnelle des licenciés de 10 ans lorsque les catégories dans la discipline le justifient.

Années de naissance	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	TOTAL NOMBRE EQUIPES	CALCUL DE L'AIDE
Ages en 2025 (= début de saison sportive)	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans		
<i>Nombre de licenciés par âge</i>										
Catégories par âge des licenciés	- 12 ans		- 14 ans		- 16 ans		- 18 ans			
Championnat départemental <i>Nombre d'équipes engagées</i>										
Championnat régional <i>Nombre d'équipes engagées</i>										
Championnat national <i>Nombre d'équipes engagées</i>										
									TOTAL	

NB : Un contrôle des chiffres indiqués pourra être effectué par le Département avec l'aide du comité départemental concerné.

Saison sportive 2025-2026

Aide aux frais de déplacement des jeunes de 11 à 18 ans

Hockey-sur-glace

Nom de l'association :

Rappel des critères :

- Calcul de l'aide par **équipe** ;
- Prise en compte exceptionnelle des licenciés de 10 ans lorsque les catégories dans la discipline le justifient.

Années de naissance	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	TOTAL NOMBRE EQUIPES	CALCUL DE L'AIDE
Ages en 2025 (= début de saison sportive)	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans		
<i>Nombre de licenciés par âge</i>										
Catégories* par âge des licenciés	POUSSIN	BENJAMIN	MINIME	CADET						
Championnat départemental										
<i>Nombre d'équipes engagées</i>										
Championnat régional										
<i>Nombre d'équipes engagées</i>										
Championnat national										
<i>Nombre d'équipes engagées</i>										
									TOTAL	

NB : Un contrôle des chiffres indiqués pourra être effectué par le Département avec l'aide du comité départemental concerné.

Rink hockey

Nom de l'association :

Rappel des critères :

- Calcul de l'aide par **équipe** ;
- Prise en compte exceptionnelle des licenciés de 10 ans lorsque les catégories dans la discipline le justifient.

Années de naissance	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	TOTAL NOMBRE EQUIPES	CALCUL DE L'AIDE
Ages en 2025 (= début de saison sportive)	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans		
<i>Nombre de licenciés par âge</i>										
Catégories par âge des licenciés	U12		U14		U16		U18			
Championnat départemental										
<i>Nombre d'équipes engagées</i>										
Championnat régional										
<i>Nombre d'équipes engagées</i>										
Championnat national										
<i>Nombre d'équipes engagées</i>										
									TOTAL	

NB : Un contrôle des chiffres indiqués pourra être effectué par le Département avec l'aide du comité départemental concerné.

Saison sportive 2025-2026

Aide aux frais de déplacement des jeunes de 11 à 18 ans

Roller hockey

Nom de l'association :

Rappel des critères :

- Calcul de l'aide par **équipe** ;
- Prise en compte exceptionnelle des licenciés de 10 ans lorsque les catégories dans la discipline le justifient.

Années de naissance	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	TOTAL NOMBRE EQUIPES	CALCUL DE L'AIDE
Ages en 2025 (= début de saison sportive)	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans		
<i>Nombre de licenciés par âge</i>										
Catégories par âge des licenciés	Poussins		Benjamins		Minimes		Cadets			
Championnat départemental										
<i>Nombre d'équipes engagées</i>										
Championnat régional										
<i>Nombre d'équipes engagées</i>										
Championnat national										
<i>Nombre d'équipes engagées</i>										
									TOTAL	

NB : Un contrôle des chiffres indiqués pourra être effectué par le Département avec l'aide du comité départemental concerné.

Rugby

Nom de l'association :

Rappel des critères :

- Calcul de l'aide par **équipe** ;
- Prise en compte exceptionnelle des licenciés de 10 ans lorsque les catégories dans la discipline le justifient.

>

Années de naissance	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	TOTAL NOMBRE EQUIPES	CALCUL DE L'AIDE
Ages en 2025 (= début de saison sportive)	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans		
<i>Nombre de licenciés par âge</i>										
Catégories par âge des licenciés	BENJAMIN		MINIME Masculin		U16 Masculin		U18 Masculin			
			MINIME Féminin			U18 Féminin				
Championnat départemental										
<i>Nombre d'équipes engagées</i>										
Championnat régional										
<i>Nombre d'équipes engagées</i>										
Championnat national										
<i>Nombre d'équipes engagées</i>										
									TOTAL	

NB : Un contrôle des chiffres indiqués pourra être effectué par le Département avec l'aide du comité départemental concerné.

Saison sportive 2025-2026

Aide aux frais de déplacement des jeunes de 11 à 18 ans

Volleyball

Nom de l'association :

Rappel des critères :

- Calcul de l'aide par **équipe** ;
- Prise en compte exceptionnelle des licenciés de 10 ans lorsque les catégories dans la discipline le justifient.

Années de naissance	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	TOTAL NOMBRE EQUIPES	CALCUL DE L'AIDE
Ages en 2025 <i>(= début de saison sportive)</i>	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans		
<i>Nombre de licenciés par âge</i>										
Catégories par âge des licenciés	M11	M13	M15	M18						
Championnat départemental										
<i>Nombre d'équipes engagées</i>										
Championnat régional										
<i>Nombre d'équipes engagées</i>										
Championnat national										
<i>Nombre d'équipes engagées</i>										
									TOTAL	

NB : Un contrôle des chiffres indiqués pourra être effectué par le Département avec l'aide du comité départemental concerné.

Water-polo

Nom de l'association :

Rappel des critères :

- Calcul de l'aide par **équipe** ;
- Prise en compte exceptionnelle des licenciés de 10 ans lorsque les catégories dans la discipline le justifient.

Années de naissance	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	TOTAL NOMBRE EQUIPES	CALCUL DE L'AIDE
Ages en 2025 (= début de saison sportive)	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans		
<i>Nombre de licenciés par âge</i>										
Catégories par âge des licenciés		JEUNES Masculin			JUNIORS Masculin					
Championnat départemental		JEUNES Féminin		JUNIORS Féminin						
<i>Nombre d'équipes engagées</i>										
Championnat régional										
<i>Nombre d'équipes engagées</i>										
Championnat national										
<i>Nombre d'équipes engagées</i>										
									TOTAL	

NB : Un contrôle des chiffres indiqués pourra être effectué par le Département avec l'aide du comité départemental concerné.